

**ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2026/2027  
 sur SALON-DE-PROVENCE – Square Jean XXIII**

Chers parents,

Veillez trouver ci-dessous quelques informations pour la rentrée de Septembre.

En raison de la mise en place d'une journée complète d'accueil pour les classes de 6<sup>ème</sup> le

**Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2026**, nous vous prions de bien vouloir accompagner vos enfants jusqu'à l'entrée du Square Jean XXIII ce jour-là.

Ils seront pris en charge par les personnels de la vie scolaire afin que l'appel des classes puisse être effectué à partir de 8h15.

Le repas de cette journée d'accueil est obligatoire pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> mais ne vous sera pas facturé. En cas de PAI, merci de fournir un pique-nique à votre enfant.

**PRE-RENTREE DES ELEVES**

Niveau	Dates	Accueil des élèves par le Chef d'Etablissement dans la cour	Début des cours pour tous les élèves
<b>6èmes</b>	<b>Mardi 01/09/26</b>	<b>De 8h15 à 16h00 Les élèves sont libérés jusqu'au 3 septembre 2026</b>	<b>Vendredi 4 septembre selon l'emploi du temps.</b>
<b>5èmes</b>	<b>Mercredi 02/09/26</b>	<b>De 9h00 à 12h00 Les élèves sont libérés le 3 septembre 2026</b>	
<b>4èmes</b>	<b>Jeudi 03/09/26</b>	<b>De 14h00 à 17h00</b>	
<b>3èmes</b>	<b>Jeudi 03/09/26</b>	<b>De 9h00 à 12h00</b>	

Les manuels scolaires seront distribués le jour de la rentrée pour chaque niveau de classe.

**REUNIONS PARENTS/PROFESSEURS**

18h00-18h30 : Réunion plénière avec Mme NGUYEN, Chef d'établissement ou son adjointe Mme ARCHAMBAULT – Salle Marie Rivier - Collège La Présentation à SALON

18h30-19h30 : En classe avec les enseignants et le professeur principal

6èmes : Mardi 1<sup>er</sup> septembre à 18h00

5èmes : Mardi 8 septembre à 18h00

4èmes : Lundi 7 septembre à 18h00

3èmes : Jeudi 3 septembre à 18h00

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Le Chef d'Etablissement du second degré  
 Isabelle NGUYEN  
 GROUPE SCOLAIRE LA PRÉSENTATION  
 Square Jean XXIII  
 13300 SALON DE PROVENCE.  
 ☎ : 04 90 56 08 16

## FOURNITURES GENERALES 6<sup>ème</sup>

- 1 cahier de texte ou agenda
- 1 cahier de brouillon
- 1 pochette de feutres fins
- 1 crayon à papier porte-mine 0,5 mm ou 0,7 mm
- 1 crayon de bois à tailler
- 1 taille crayon avec réservoir
- 3 bâtons de colle
- 1 stylo encre
- 1 boîte de cartouches pour stylo encre bleue
- 1 paire de ciseaux (bouts ronds)
- 4 stylos surligneurs
- 1 ardoise VELLEDA + 4 feutres de couleurs différentes (à renouveler tout au long de l'année)
- Quelques feuilles de papier calque

Il vous sera prélevé sur la facture annuelle la somme de 60 € pour les fournitures des matières spécifiques qui sont fournies par l'établissement (disciplines artistiques, de laboratoire, de technologie et de sorties).

**Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône offre cette année à tous les élèves de 6<sup>ème</sup> un complément de fournitures qui sera distribué à la rentrée dans un sac à dos.**

Vous trouverez ci-joint cette liste.

## Liste des fournitures remises aux élèves en classe de 6<sup>e</sup>

**Année scolaire 2026- 2027**

- Une calculatrice scientifique de marque Texas Instruments, modèle collège plus solaire
- Un cahier 96 pages grands carreaux, format 24 x 32 cm
- Un paquet de 100 feuillets mobiles perforés grands carreaux, format 21 x 29,7 cm
- Un paquet de 50 copies doubles perforées grands carreaux, format 21 x 29,7 cm,
- Une gomme
- Un lot de 4 stylos bille de divers coloris (bleu, rouge, noir, vert)
- Un crayon à papier HB
- Un taille crayons avec réservoir
- Un étui de 12 crayons de couleur
- Un compas
- Un baton de colle
- Une équerre
- Un rapporteur
- Une règle de 30 cm

LISTE DES FOURNITURES POUR LES CLASSES DE 6°

/ ! \ Pour les ULIS, prendre des cahiers et feuilles à grands carreaux

FRANÇAIS

- 2 cahiers de 96 pages maxi grand format (24X32) grands carreaux sans spirale (à renouveler dans l'année)
- Protège cahier grand format (maxi format) à rabat
- Feuilles doubles et simples **grands carreaux** (pour les évaluations)
- Des livres de lecture seront à acheter au cours de l'année

MATHEMATIQUES

- 1 cahier grand format (24X32), grands carreaux 96 pages ou 48 pages (à renouveler dans l'année)
- 2 protège-cahiers
- Quelques feuilles de papier millimétré
- 1 pochette avec rabats
- **Cahier d'activités TRANSMATHS 2025 - ISBN 978-2-0950-5282-9**

ANGLAIS

- 2 cahiers de 48 pages grand format grands carreaux sans spirale
- 1 protège-cahier grand format bleu
- 1 **workbook** : « I really bet you can : » 6<sup>ème</sup> (2021) ISBN 978-2-210-11561-3

CHINOIS

- 1 classeur format A4
- Feuilles simples perforées grands carreaux A4
- 1 paquet d'intercalaires
- Pochettes plastifiées perforées
- 1 chemise 3 rabats

HISTOIRE-GEOGRAPHIE/EMC

Les fournitures seront précisées par chaque enseignant à la rentrée.

HISTOIRE-GEOGRAPHIE METHODOLOGIE

- 1 classeur souple grand format rouge
- 4 intercalaires
- Pochettes transparentes perforées

### SVT - PHYSIQUE - TECHNOLOGIE

- 1 classeur A4 fin et souple
- Pochettes plastiques + feuilles simples perforées grand format
- 2 feuilles papier millimétré
- 1 clé USB 4 Go (pour la Technologie)
- 3 intercalaires cartonnées (pour la SVT)

### ARTS PLASTIQUES

- 1 cahier de travaux pratiques grand format fin (24X32)
- 1 protège-cahier transparent 24X32

### CLASSE ECOLOGIE

- 1 porte-vues fin (environ 40 vues)

### MUSIQUE

Les fournitures seront précisées par chaque enseignant à la rentrée.

### EPS

#### Tenue de sport obligatoire dans un sac et cheveux attachés pour les filles

- Tee-shirt
- Short ou cycliste
- Chaussures de sport (multi-sports)
- Survêtement
- Maillot de bain (1 pièce pour les filles, caleçon interdit pour les garçons)
- 1 bonnet de bain obligatoire
- 1 vêtement de pluie + 1 parapluie pour les déplacements

Il vous sera prélevé sur la facture annuelle la somme de 60 € pour les fournitures des matières spécifiques qui sont fournies par l'établissement (disciplines artistiques, de laboratoire, de technologie et de sorties)



L'assurance au cœur fraternel

## L'assurance scolaire de votre enfant

Grâce à votre établissement, votre enfant peut bénéficier d'une assurance scolaire à seulement 11,50€ TTC/an : indispensable pour toutes les activités facultatives proposées par l'établissement. L'assurance scolaire est fortement recommandée afin de protéger au mieux votre enfant en cas d'accident lors des activités organisées par l'établissement.



CHERS PARENTS



## Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : 24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger!

En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

## Les principales garanties de l'assurance scolaire

Garanties (1)	Prestations
<b>Invalidité permanente :</b>	
• infirmité à 66 % - franchise relative 10 € 6 %	Jusqu'à 45 000 €
• incapacité entre 66 % et 85 %	65 000 €
• aptitude ou égale à 86 %	99 500 €
<b>Décès</b>	5 000 €
<b>Traitement médical dont forfait hospitalier</b>	21 000 €
franchise relative de 7 jours	
<b>Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale</b>	155 €
<b>Chambre particulière en cas d'hospitalisation -</b>	31 € / jour maxi
franchise relative de 7 jours	365 jours
<b>Soins et frais de prothèse :</b>	
• appareil d'orthodontie	600 €
• auditifs (par agent)	600 €
• auditifs	800 €
• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	2 100 €
<b>Frais d'optique -</b> bris de monture, verres ou lentilles	400 €

(1) Dans la limite et selon les conditions de la notice d'information.

(2) Franchise relative s'il y a lieu. Le montant total au sinistre est indemnisé.

Garanties (1)	Prestations
<b>Frais de transport</b>	305 €
<b>Frais de rapatriement</b>	1 600 €
<b>Frais de recherche et de sauvetage</b>	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance max 765 €
<b>Frais de remise à niveau scolaire :</b> cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour max 1 900 €
<b>Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet :</b> vêtements, cas, capiers, matériel pris en charge sur présentation au dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
<b>Instrument de musique :</b> bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation au dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

(1) Dans la limite et selon les conditions de la notice d'information.

(2) Franchise relative s'il y a lieu. Le montant total au sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances  
277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 03 - Tél. : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° JREN : 775 642 497

## Comment souscrire ? C'est très simple

1

Prenez connaissance de la notice d'information présentant les garanties de votre assurance scolaire (disponible à partir du 10 août 2026) : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/entree-scolaire>

2

Remplissez votre bulletin d'adhésion ci-dessous et renvoyez-le complété à votre établissement, en joignant un chèque à l'ordre de votre établissement. Il vous est possible de remplir ce bulletin directement depuis ordinateur.

3

Dès votre souscription confirmée auprès de votre établissement, connectez-vous à la rentrée sur l'Espace parents pour récupérer l'attestation de votre enfant à partir du 24 août 2026 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>



## BULLETIN D'ADHÉSION : ASSURANCE SCOLAIRE

A remettre à votre établissement scolaire

11,50€ par an

Merci de bien vouloir renseigner tous les champs ci-dessous

Le soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Représentant légal de(s) l'élève(s) (indiquer le nom et le prénom des enfants bénéficiaires) :

Établissement scolaire : .....

Nombre d'enfant(s) bénéficiaire(s) : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Code de la commune : .....

11,50 € TTC x ..... (nombre d'enfants bénéficiaires) = ..... € TTC

LE MONTANT SERA PRELEVÉ SUR VOTRE FACTURE (AUCUN RÈGLEMENT PAR CHEQUE)

Les garanties prendront effet à la date de réception de votre bulletin d'adhésion et de votre règlement par l'école et au plus tôt le jour de la rentrée 2026.

Date : ..... Signature : .....

Les informations recueillies dans ce formulaire seront utilisées par la Mutuelle Saint-Christophe assurances en sa qualité de responsable de traitement dans le cadre de la gestion du contrat scolaire. La base légale du traitement est l'exécution du contrat. Les données collectées seront uniquement communiquées au service de gestion de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, ses intermédiaires d'assurance, assureurs, prestataires, sous-traitants ou organismes professionnels habilités qui ont besoin d'y avoir accès dans le cadre de la gestion du contrat. Elles seront conservées le temps nécessaire à la gestion du contrat et pour les divers aspects réglementaires liés à la prescription légale en matière comptable et pour se prémunir d'éventuelles procédures judiciaires. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer. Pour ce faire, vous pouvez adresser au service client de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 277 rue Saint-Jacques, 75256 PARIS cedex 03, ou par mail à [serviceclient@smc-assurances.fr](mailto:serviceclient@smc-assurances.fr). En cas de réclamation concernant vos données personnelles, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données personnelles et vos droits, reportez-vous au paragraphe Données personnelles du site [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr).